



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



Intangible  
Cultural  
Heritage

**EXP**

**LHE/20/EXP/1**  
**Réunion en ligne**  
**Original : anglais**

**Les indicateurs liés à l'éducation dans le cadre global de résultats de la  
Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel  
et leur rapport avec les indicateurs de l'Objectif de développement durable n°4**

**Note conceptuelle**

**Contexte**

L'éducation peut jouer un rôle précieux dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. C'est pourquoi la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ci-après dénommée « la Convention ») comporte une référence à « la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle » dans le cadre des mesures de sauvegarde proposées (article 2.3). Par conséquent, l'une des huit thématiques incluses dans le cadre global de résultats de la Convention de 2003 (disponible depuis 2018) s'intitule « Transmission du patrimoine culturel immatériel et éducation ». Quatre des vingt-six indicateurs de ce cadre global de résultats sont en rapport avec l'éducation :

- Indicateur 4. L'éducation, formelle et non formelle, renforce la transmission et favorise le respect
- Indicateur 5. Le PCI intégré à l'enseignement primaire et secondaire
- Indicateur 6. L'éducation postsecondaire soutient la sauvegarde et l'étude du PCI
- Indicateur 12. Les politiques et les mesures juridiques et administratives éducatives reflètent la diversité du PCI et sont mises en œuvre

À partir de cette année (2020), les États parties soumettent un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention par rapport à ces indicateurs, en conséquence de quoi le formulaire de soumission de rapports disponible en ligne a été harmonisé avec le cadre global de résultats (CGR). Les rapports périodiques suivant un cycle régional, les États parties à la Convention de l'une des régions mènent à bien chaque année cet exercice d'établissement de rapports. Des notes d'orientations sont disponibles pour chaque indicateur et une approche spécifique du renforcement des capacités a été élaborée pour aider les États à rédiger leurs rapports. Jusqu'à présent, la formation a été proposée une fois – adaptée au contexte de la crise



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



Intangible  
Cultural  
Heritage



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

**ichcap**

International Information and Networking Centre  
for Intangible Cultural Heritage in the Asia-Pacific Region  
under the auspices of UNESCO

sanitaire du COVID-19 – sous forme d’atelier de formation en présentiel ou encore sous un format en ligne de six semaines pour les points focaux sur la production de rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes, première région soumissionnaire.

Il convient de remarquer que la thématique « Transmission et éducation » du CGR fait référence à domaine d’activité relativement récent mené dans le cadre de la Convention. Concrètement, l’initiative mondiale sur la « Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non-formelle » a été adoptée en tant que priorité de financement il y a seulement trois ans à l’occasion de la douzième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2017).

Le programme a été élaboré grâce à un processus intersectoriel engagé avec des collègues des Secteurs de la Culture et de l’Éducation sur le fondement d’une compréhension partagée des relations entre le patrimoine culturel immatériel et l’éducation et de la manière dont l’intégration de ce patrimoine dans l’éducation peut contribuer à atteindre l’Objectif de développement durable n° 4 (ODD 4) relatif à une éducation de qualité. La pertinence du patrimoine culturel immatériel en tant que ressource précieuse pour atteindre la Cible 4.7 des Objectifs de développement durable a été particulièrement soulignée. Cette cible spécifique milite pour une « éducation en faveur du développement (...) durable, de la promotion d’une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l’appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ». La Cible 4.7 des Objectifs de développement durable est donc un point d’entrée essentiel pour les travaux d’intégration du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation, et le « respect de la diversité culturelle » est contrôlé grâce au mécanisme de recueil de données en vertu de la Recommandation sur l’éducation pour la (...) paix (...) et l’éducation relative aux droits de l’homme (...).

Depuis le démarrage de la nouvelle initiative intersectorielle sur le patrimoine vivant et l’éducation, l’UNESCO a réalisé des activités dans plus de 30 pays. En dépit de l’émergence d’une meilleure compréhension du rôle du patrimoine culturel immatériel et de son importance pour atteindre les ODD, en particulier l’ODD 4, la production de rapports sur les indicateurs spécifiquement liés à l’éducation du cadre global de résultats de la Convention reste ardue pour les acteurs des domaines de la culture et de l’éducation.

C’est pourquoi l’Entité du patrimoine vivant du Secteur de la Culture de l’UNESCO, en collaboration avec la Division pour la paix et le développement durable du Secteur de l’Éducation et grâce au soutien généreux du Centre international d’information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique sous les auspices de l’UNESCO (ICHCAP), organise une réunion d’experts en ligne pour explorer davantage les indicateurs relatifs à l’éducation et le rapport qu’ils entretiennent avec les indicateurs de l’ODD 4, en particulier la Cible 4.7 des Objectifs de développement durable, en vue d’identifier des exemples qui les illustrent et de consigner les problèmes susceptibles de se poser lors de l’établissement de rapports sur ces indicateurs.

La réunion en ligne rassemblera des spécialistes des domaines du patrimoine culturel immatériel et de l’éducation. Cette réunion entend approfondir davantage la compréhension des indicateurs liés à l’éducation du cadre global de résultats et la manière dont ces indicateurs peuvent éclairer le système de suivi de la Convention et de l’ODD 4. En outre, une session publique est prévue pour partager les conclusions de la réunion et servir de source d’inspiration aux parties prenantes concernées des sphères de l’éducation et de la culture pour leur permettre de lancer leurs propres initiatives dans ce domaine intersectoriel innovant.

La réunion s’inscrit dans le cadre de l’initiative intersectorielle de l’UNESCO : L’éducation et la culture agissent de concert pour faire avancer les ODD.

## Objectifs

La réunion a pour principal objectif d'approfondir davantage la compréhension des indicateurs liés à l'éducation du cadre global de résultats (indicateurs 4, 5, 6 et 12) afin de fournir des orientations pour l'établissement des rapports. Cette réunion entend aussi donner un aperçu de la manière dont ces indicateurs peuvent contribuer aux travaux en cours sur l'élaboration d'indicateurs porteurs d'une dimension culturelle pour évaluer la performance touchant à l'ODD 4, en particulier la Cible 4.7.

Plus concrètement, la réunion :

- Identifiera et analysera des exemples illustrant les indicateurs liés à l'éducation et les facteurs d'appréciation.
- Débattera des difficultés qui se présentent lors de l'établissement du compte-rendu de ces indicateurs et des moyens de les résoudre.
- Analysera le rapport entre les indicateurs et l'Objectif de développement durable n°4, notamment la Cible 4.7.

Les conclusions de la réunion seront regroupées dans un rapport comprenant un ensemble d'exemples illustrant les indicateurs et les facteurs d'appréciation afin de fournir des orientations supplémentaires pour l'établissement de rapports en vertu de la Convention de 2003. Ces résultats seront également partagés dans le but d'éclairer le développement d'indicateurs pour l'ODD 4.

Par ailleurs, ces conclusions seront diffusées au cours d'une réunion publique rassemblant les parties prenantes concernées pour les encourager à travailler sur l'intégration du PCI dans les programmes éducatifs et à assurer le suivi de cette démarche d'intégration.

## Participants

Parmi les participants à la réunion figureront des facilitateurs formés par l'UNESCO travaillant dans des domaines en rapport avec l'éducation, des experts intervenant sur les thèmes éducatifs essentiels (éducation à la citoyenneté mondiale, éducation au développement durable, formation des enseignants, enseignement et formation techniques et professionnels) et des experts en matière de suivi.

Les participants comprendront plus exactement :

- 20 experts internationaux dans les domaines de l'éducation et du patrimoine culturel immatériel
- Des spécialistes de la culture et de l'éducation issus du Siège et des bureaux hors Siège de l'UNESCO et des instituts spécialisés placés sous l'égide de l'UNESCO.

*NB : Un auditoire plus large sera mobilisé pour la réunion publique grâce aux réseaux de l'UNESCO dans l'éducation et la culture.*

## Organisation

La réunion en ligne sera organisée conjointement par l'Entité du patrimoine vivant et le Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique sous les auspices de l'UNESCO (ICHCAP).

L'Entité du patrimoine vivant sera chargée de la préparation de la réunion sur le fond, notamment de la rédaction des documents de travail, de l'identification et de l'invitation des participants, de la préparation du rapport final et du regroupement des exemples. L'Entité du patrimoine vivant travaillera en étroite coopération avec la Division pour la paix et le développement durable du Secteur de l'Éducation de l'UNESCO et avec Mme Janet Blake, experte internationalement reconnue dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et facilitatrice confirmée intervenant dans le cadre du programme de renforcement des capacités de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Le Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique sous les auspices de l'UNESCO (ICHCAP) assumera toute l'organisation technique de la réunion en ligne et assurera une interprétation simultanée, ce qui comprendra l'hébergement de la réunion grâce au compte Zoom de l'ICHCAP et la prise en charge de l'assistance technique pour les participants et les interprètes avant, pendant et après la réunion.

## Parrainage

Cette réunion est parrainée par le Département du patrimoine culturel de la République de Corée.

## Date et heure

La réunion se déroulera sur trois sessions les 1<sup>er</sup>, 3 et 8 décembre 2020 (de 13h00 à 16h00 heure de Paris [créneau horaire choisi pour permettre aux experts de l'ensemble des régions de participer]).

Les dates du webinaire public seront annoncées en temps utile.

## Langues

La réunion assurera un service d'interprétation simultanée en anglais et en français. L'événement public fournira des services d'interprétation dans quatre langues : anglais, français, espagnol et coréen.

### Contact

Pour toute question relative au contenu et à l'ordre du jour de la réunion, n'hésitez pas à contacter **Mme Maite Zeisser Gutiérrez** ([m.zeisser@unesco.org](mailto:m.zeisser@unesco.org)), Unité de renforcement des capacités et politiques du patrimoine, Entité du patrimoine vivant, Secteur de la Culture, **UNESCO**.

Pour toute question relative à l'organisation technique de la réunion en ligne, vous pouvez contacter **Mme Minji Kim**, du Bureau de la coopération et de la mise en réseau de l'**ICHCAP** ([ichcap.networking@gmail.com](mailto:ichcap.networking@gmail.com), [orangeminjik@gmail.com](mailto:orangeminjik@gmail.com)).